



**Associazione Culturale Scarti**  
C.P. 186 - 95024 Acireale (CT)  
C.F. 90028540871  
mobile: +39 349-7869833  
e.mail: [info@magmafestival.org](mailto:info@magmafestival.org)  
web: [www.magmafestival.org](http://www.magmafestival.org)



## **Avis de concours 2008**

L' Association Culturelle Scarti avec le parrainage de la Regione Siciliana, Provincia Regionale di Catania et du Comune di Acireale organise la 7<sup>e</sup> édition de  
**Magma - Festival du Court-Métrage.**

- 1) Le festival, ouvert aux auteurs et aux œuvres venant du monde entier, aura lieu du 8 au 14 Septembre 2008 à Acireale - Italie.
- 2) Pour participer il faut envoyer **avant le 1 Juin 2008**, une copie DVD du court-métrage, ainsi qu'une photocopie de la fiche d'inscription, à l'adresse suivante:

**Associazione Culturale Scarti**  
**Magma –mostra di cinema breve**  
**C.P 186**  
**95024 Acireale (CT) – Italie**

- 3) Les courts-métrages seront sélectionnés par le comité de sélection de l'Association Culturelle Scarti. Les copies envoyées lors de la présélection ne seront pas rendues, mais elles seront conservées dans les archives de l'Association Culturelle Scarti, accessibles pour la consultation à seules fins d'étude, au classement, à la désignation pour d'autres festivals et pour une éventuelle répétition de l'événement.



Associazione Culturale Scarti

C.P. 186 - 95024 Acireale (CT)

C.F. 90028540871

mobile: +39 349-7869833

e.mail: [info@magmafestival.org](mailto:info@magmafestival.org)

web: [www.magmafestival.org](http://www.magmafestival.org)

- 4) Outre l'envoi de la copie du court-métrage, les participants doivent remplir la fiche d'inscription disponible à l'adresse web [www.magmafestival.org](http://www.magmafestival.org), et envoyer à l'adresse e-mail suivante: [selezioni@magmafestival.org](mailto:selezioni@magmafestival.org) une photo de l'auteur et d'une des scènes du film en format JPEG. En envoyant lesdites photos l'auteur souscrit à leur publication gratuite : soit sur le catalogue soit pour des usages promotionnels.
- 5) Les courts-métrages dépourvus de cette documentation ne seront pas admis à la sélection.
- 6) Les participants sélectionnés seront avertis au plus tard le 20 Juin 2008. Ils devront envoyer une copie de leur travail **avant le 10 Juillet** en format **DVD PAL, MiniDv PAL (no DVCam)** ou en copie 35mm, 16mm ou 8 mm. Les copies en format pellicule seront ensuite retournées à l'expéditeur. Toutes copies en format autre que le PAL (NTSC, Secam) ne seront pas retenues.
- 7) Les frais d'envoi des copies au format DVD transmises pour la présélection et la projection sont à la charge des candidats. Les frais de réexpédition des copies en format 35mm sont à la charge des organisateurs.
- 8) L'Association Culturelle Scarti s'engage à préserver les œuvres reçues. Elle n'est en aucun cas responsable d'éventuels vols, dommages ou pertes survenus durant l'acheminement des œuvres (arrivée et retour) ainsi que durant l'expédition.
- 9) Le festival est divisé en 4 catégories:
  - a. Court-métrage Narratif
  - b. Court-métrage Documentaire
  - c. Court-métrage Expérimental
  - d. Court-métrage d' Animation

La durée de chaque film est de 20 minutes au maximum.



**Associazione Culturale Scarti**

C.P. 186 - 95024 Acireale (CT)

C.F. 90028540871

mobile: +39 349-7869833

e.mail: [info@magmafestival.org](mailto:info@magmafestival.org)

web: [www.magmafestival.org](http://www.magmafestival.org)

- 10) Seuls les films achevés après le **1 janvier 2006** peuvent concourir.
- 11) Chaque auteur peut participer avec plusieurs court-métrages mais en proposant un seul métrage pour chaque catégorie.
- 12) Chaque auteur répond du contenu de ses propres œuvres.
- 13) Les films en langue autre que l'italien doivent être obligatoirement sous-titrés en anglais ou italien. **Les films sans sous-titres ne seront pas admis à la sélection.**
- 14) Toutes copies doivent être accompagnées d'une liste de dialogues sans quoi elles ne seront pas retenues.
- 15) La participation est gratuite, seul les frais d'envoi du matériel sont à la charge des auteurs. L'association ne remboursera aucune compensation à ce propos.
- 16) Les courts-métrages sélectionnés seront projetés selon le programme publié sur le site web officiel du festival avant son début, et ils seront soumis à un jury qui décernera le Prix Lorenzo Vecchio au meilleur court-métrage de **Magma**.
- 17) Le jury décernera également un prix au meilleur court-métrage de chaque catégorie.
- 18) Une sélection des films candidats à **Magma** sera diffusée après la fin du festival à travers un circuit de trois festivals européens. L'organisation se charge de communiquer les noms des festivals partenaires avant le début de la manifestation.
- 19) Les copies de projection des films sélectionnés provenant des pays extérieurs à l'Union européenne doivent porter l'inscription suivante "Sans valeur commerciale. À seules fins culturelles".



**Associazione Culturale Scarti**

C.P. 186 - 95024 Acireale (CT)

C.F. 90028540871

mobile: +39 349-7869833

e.mail: [info@magmafestival.org](mailto:info@magmafestival.org)

web: [www.magmafestival.org](http://www.magmafestival.org)

- 20) Les court- métrages envoyés lors de la présélection ne pourront absolument pas être retirés du festival.
- 21) La demande de candidature à **Magma, Festival du Court-Métrage** sous entend l'acceptation intégrale et sans conditions de ce règlement.
- 22) La direction du festival jugera les éventuels cas de désaccord et tout ce qui n'a pas été explicitement prévu par le présent règlement. En cas de litige, le tribunal de Catane aura une compétence de juridiction exclusive. La version italienne du règlement fera foi.